

COMMUNE DE CHAMELET
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
RELATIVE A LA CARTE COMMUNALE ET AU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Par arrêtés en date du 16 Août et du 8 Septembre 2018, le Maire de CHAMELET a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique sur le projet de carte communale et du zonage d'assainissement.

A cet effet, Monsieur Maurice GIROUDON a été nommé commissaire enquêteur pour cette enquête publique par décision du Tribunal administratif de Lyon n° E18000141 en date du 25-06-2018.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de CHAMELET, pendant 33 jours consécutifs,

du Mardi 18 Septembre 2018 à 9h00 au Vendredi 19 Octobre 2018 à 12h00, inclus.

Le dossier est consultable aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie, **le mardi de 9h à 12h, le jeudi de 9h à 12h, le vendredi de 9h à 12h et le samedi de 9h à 12h** ou sur le site internet de la commune

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie aux dates et heures suivantes :

Le Mardi 18 Septembre 2018 de 9h00 à 12h00

Le Samedi 6 Octobre 2018 de 9h00 à 12h00

Le Vendredi 19 Octobre de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique ou également être adressées par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante **M. le Commissaire Enquêteur du projet de Carte Communale - Mairie de Chamelet – Service Urbanisme – 10 Place de l'église – 69 620 CHAMELET** ou à l'adresse suivante :

enquete-cartecommunale-chamelet@hotmail.com

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an, en mairie et sur le site internet de la commune.

L'arrêté du maire prescrivant l'enquête publique est affiché en mairie de Chamelet.